



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

L'an deux mille vingt-deux, le 26 avril, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 19/04/2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 62 Nombre de membres présents : 44 Nombre de suffrages exprimés : 55 Votes Pour : 55 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : Pôle technique Aure – acquisition épareuse N° 2022-43
--	--

Présents (44) : GUILBERT Annie, GOUBE Nicole, MOUNIQ Jean, CASPAR Elvire, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, DUNAN Anne, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, VIDAILLET Jocelyne, MALERE Héléne, LLOP Frédéric, ROUSSELET Christiane, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, GALAUP Dominique, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, CARTAN Olivier, MUR François, SOLANA Michel, RAHALI Sabine, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, GAY Eric, LACAZE Noël, PELIEU Michel, BERTRANUC Evelyne, DUPRAT Julie, ROBIN Isabelle, ACCHINI Nicole, HELARY Yann, OZUN Benjamin, DARAN René, MIR André, SALAT Jacques, DELOM Christian, ISOART Jean-Michel.

Présents non votant : DUGARDIN Georgette, ROUSSEL Jean-Claude, DUPOUY Marie-France, SERMET André, REY Sylvie

Absents (7) : GISTAU Patrick, SAINT-PASTEUR Marcel, BESSONE Michel, ESCOULA Bernard, CONSTANTIN Luce, BEYRIE Maryse (excusée), CASCARRE Victor.

Procurations (11) :
GRANGE Jean-Baptiste à DESMARAIS Nadine
PUYAU Maryse à RICARD Louis
CHAZOTTES Michel à DUBARRY Jean-Bertrand
PETIT Caroline à DUBERNARD Alain
BRUN Didier à PAUCIS Jean
JARENO Sandra à HELARY Yann
LEGOFF Stéphanie à OZUN Benjamin
AIZIER Philippe à MIR André
BOURREC Christophe à SALAT Jacques
NARS Aline à DARAN René
FOURTINE Didier à ISOART Jean-Michel

Mme Nadine DESMARAIS a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Président informe l'assemblée que le pôle technique Aure souhaite acquérir une épareuse au prix de 16 925€ ht selon le devis de l'entreprise DURRIEU.

Cette acquisition doit être réalisée par la CC AURE LOURON mais sera entièrement remboursée par les communes membres du pôle.

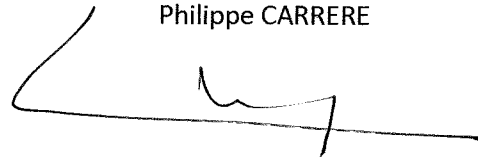
Monsieur le Président invite les membres du conseil communautaire ~~à en débattre.~~

Après en avoir délibéré et **à l'unanimité** des membres présents et représentés, le conseil communautaire :

- Valide le devis de la SARL DURRIEU pour un montant de 16 925€ ht, qui sera intégralement remboursé par les communes membres du pôle technique Aure;
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU